



**PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU**

**1- LE ZONAGE**

- ..... Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

**2- LES EMPLACEMENTS RESERVES**

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

**3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS**

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Recul par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions ; habitations.
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Localisation des contraintes liées aux falaises (emprise approximative)
- Secteur de protection rapprochée de captage d'eau potable : zone A de l'arrêté préfectoral
- Secteur de protection rapprochée de captage d'eau potable : zone B de l'arrêté préfectoral
- Secteur soumis au risque d'inondation

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- + - + Limite communale

Liste des emplacements réservés		
Type	Dénomination	Bénéficiaire
A1	Liaison platée pour desservir le secteur IAUH	Commune
B1	Elargissement de la rue du Chemin de Fer	Commune
B2	Réaménagement du carrefour rue de la Mairie, rue du Haut Village, rue du Fond : travaux de consolidation	Commune
E1	Projet d'assainissement unitaire de la rue de la Forge	Commune
E2	Projet d'assainissement pluvial pour les zones IAUH	Commune

**PLU** - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE **MOTHERN**  
**PLAN DE REGLEMENT**  
 AU 1/2000

**ELABORATION APPROBATION**

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 FEV 2011

LE 14 FEV 2011

Le Président Bernard HENTSCH

